



Alcoolémie+accident matériel

Par **elodie443**, le **01/06/2009** à **19:52**

Bonjour,

Mon copain viens d'avoir un accident de voiture : au stop il a voulu passer mais quelqu'un est arrivé trop vite et a percuté la voiture. Les deux voitures sont mortes de chez morte mais pas de blessé grave. La gendarmerie a fait un test d'alcoolémie aux deux conducteurs. Celui de mon copain était négatif, celui de l'autre voiture était positif et, selon les témoins, il conduisait très vite. Seulement les gendarmes qui ont pratiqué le test sont amis avec le conducteur en état d'ivresse et veulent donner tous les tords à mon copain.

Quels sont les recours possibles ? A quelle institution s'adresser pour que cette affaire soit traitée correctement ?

Par **Tisuisse**, le **02/06/2009** à **11:45**

Bonjour,

Que l'autre automobiliste roule sous alcool n'est pas à l'origine de l'accident. Ce conducteur fera l'objet d'autres sanction mais sa conduite sous alcool n'exonère nullement la responsabilité de votre copain dans cet accident et c'est cette infraction qui sera traitée par le tribunal.

Maintenant, que cet automobiliste ait roulé vite ou non, cette vitesse n'ayant pas été enregistrée par un radar ni constaté par des FDO, elle n'entrera pas en condition pour que

votre copain échappe à sa propre responsabilité.

Votre copain n'a donc aucun recours contre l'autre automobiliste.